Premier festival de l'Association des Joueurs d'échecs du Barreau de Paris

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : PRÉSENTATION DES TOURNOIS

Le premier festival de l'Association des Joueurs d'Echecs du Barreau de Paris est organisé par l'Association des Joueurs d'Echecs du Barreau de Paris du 1er décembre 2018 au 26 janvier 2019. Il se compose de deux tournois toutes-rondes homologués Fide sous les numéros 46944 et 46945. Ces tournois sont ouverts uniquement aux membres de l'association organisatrice ainsi qu'à des invités choisis par l'organisateur. Les participants doivent être licenciés A à la F.F.E. pour la saison en cours. Le tournoi 46945 est réservé aux joueurs dont le classement ELO au 1er décembre 2018 est strictement inférieur à 1500 points Elo, y compris non classés. Le tournoi 46944 à ceux dont le classement est inférieur à 2200 points à la même date. L'organisateur se réserve le droit de répartir les joueurs qui peuvent prétendre aux deux tournois. Le nombre maximal de participants est de six pour chaque tournoi.

Tout joueur devra avoir acquitté son droit d'inscription (35€ avant le 25 novembre puis 40€), après contrôle de sa licence et devra fournir une adresse mail valide lors de son inscription.

Les rencontres ont lieu au Cabinet Dentons, 5 boulevard Malesherbes Paris VIIIe.

Article 2 : RÈGLES DU JEU ET CADENCE

Les règles appliquées sont celles de la FIDE au 1er juillet 2018. Les joueurs sont notamment tenus de noter leurs coups durant toute la durée de la partie. Les coups joués à deux mains (roque, prise, promotion) sont des coups illégaux sanctionnés comme tels.

Le tournoi se compose au total de 5 rondes, chacune à la **cadence de 1h+ 30s par coup.**

Article 3 : DATES, HORAIRES ET RETARDS

Ces horaires sont donnés à titre indicatif, l'organisateur pouvant les modifier si besoin.

*** 1er décembre 2018 :** Ronde 1 à 15h
*** 22 décembre 2018 :** Ronde 2 à 15h
*** 5 janvier 2019 :** Ronde 3 à 15h
*** 19 janvier 2019 :** Ronde 4 à 15h
*** 26 janvier 2019 :** Ronde 5 à 15h et cérémonie de remise des prix vers 18h30.

Il est possible que la salle ne soit pas disponible le 5 janvier, dans ce cas les joueurs seront avertis le plus tôt possible et la ronde sera décalée à un autre jour (il est donc possible qu'il y ait deux rondes le même jour) ou déplacée dans un autre lieu.

En cas de retard d'un joueur, s'il ne s'est pas présenté devant l'échiquier 30 minutes après le lancement de la ronde, la partie est déclarée perdue par ce joueur par forfait sportif.

La salle est accessible aux joueurs à partir de 14h50.

La présence à la cérémonie de remise des prix est obligatoire pour les joueurs primés.

Article 4 : APPARIEMENTS ET CLASSEMENTS

A) Appariements :

Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme fédéral PAPI, version 3 .3.4 ou ultérieure). Les appariements sont réalisés selon les tables de Berger.

B) Classement :

Le classement s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie :

victoire = 1, nulle = 0,5, perte = 0.

Le départage est obtenu par le Sonneborn-Berger, puis par le Koya et enfin, en cas d'égalité persistante, par la Performance.

C) Flexibilité, avancement et report des rondes :

Toute absence non signalée à l'avance lors d'une ronde entrainera une perte par forfait et le joueur ne sera pas apparié à la ronde suivante. Dans le cas où un joueur prévoit qu'il ne pourra être présent lors d'une ronde (en dehors de la cinquième) il peut s'entendre avec son adversaire pour jouer de manière anticipée ou reportée. Les appariements de ces rondes seront en effet communiqués par mail après la ronde 1. Néanmoins **l'adversaire doit impérativement être prévenu avant la date officielle de la ronde, au minimum la veille.** Les adresses électroniques des participants seront communiquées en début de tournoi à l'ensemble des joueurs. Si les deux joueurs ne peuvent s'entendre pour déplacer leur ronde, le forfait sera imputé au joueur qui a désiré déplacer la ronde.

Les résultats des parties anticipées ou reportées doivent être envoyés par mail le jour de la partie à l'arbitre et à l'organisateur par le gagnant ou par le joueur qui a les blancs en cas de nulle. La ronde 5 ne peut être ni anticipée ni reportée.

Article 5 : PRIX

La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu avant la fin de la ronde 3.

Les prix sont non cumulables entre eux.

Article 6 : RAPPELS

Les appareils électroniques (téléphones, tablettes…) doivent être maintenus en position éteinte. Si un tel appareil émet un son pendant une partie, son propriétaire sera déclaré perdant.

Pendant la partie, les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre. Il est interdit au joueur au trait de quitter la salle de jeu. Il est aussi demandé aux joueurs d'éviter toute discussion ou lecture suspecte.

Les joueurs sont priés de respecter le matériel de jeu, notamment les pendules. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Il est interdit de fumer dans la salle ou de consommer de l'alcool sur le lieu du tournoi.

Tous les joueurs participant à ce tournoi acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage effectué par un médecin agréé à la demande de tout organisme habilité.

Article 7 : ARBITRAGE ET ORGANISATION

Arbitre : Sonia BOGDANOVSKY, Arbitre Open 2.
Organisateur : Joël GAUTIER pour l'Association des Joueurs d'Echecs du Barreau de Paris.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, les joueurs sont tenus de respecter cette décision durant la suite de la partie, ils peuvent ensuite faire appel auprès de la commission d'appel dont la composition sera affichée pendant la première ronde.

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur affiché sur le lieu des tournois, envoyé par mail aux joueurs le soir de la première ronde et publié sur la fiche des tournois sur le site de la FFE.

L'organisateur : Joël Gautier **L'arbitre : Sonia Bogdanovsky**